

Conseil de gestion de l'UFR de philosophie

Séance du mardi 15 octobre 2024

Etaient présent.e.s :

Collège A

Bessone Magali
Giocanti Sylvia
Marquer Eric
Quiviger Pierre-Yves

Collège B

Frerejouan Mathieu
Marchand Stéphane
Rateau Paul
Yuva Ayse

Administration

Padovani Ouafae

Etudiants, membres titulaires

Bringazen Ambre
Halidi Isma
L'Utile Shane
Rouyer Céleste

Invités

Jourdin Stéphane
Raineau Laurence

Etaient représenté.e.s

Grellard Christophe par Quiviger Pierre-Yves
Morel Pierre-Marie par Quiviger Pierre-Yves

1. Informations

Pierre-Yves Quiviger rappelle que l'inauguration de la salle Sarah Kofman (salle G303 en Sorbonne) aura lieu le 23 octobre 2024.

Ouverture aux concours des postes d'enseignants-chercheurs : Pierre-Yves informe le conseil que la décision sera connue courant octobre. D'ores et déjà nous savons que le poste de MCF est acquis, le poste de Professeur ne l'est pas.

Attribution de salle à l'UFR10 dans le centre de La Chapelle : Stéphane Marchand précise que des salles de 60 places seront bien affectées à l'UFR de Philosophie, en tenant compte de la spécificité de nos enseignements (cours-TD).

2. Approbation du compte rendu du 24 septembre 2024

Un membre du conseil ne prend pas part au vote, les autres membres approuvent.

3. Capacités d'accueil des différents parcours de Philosophie

. Licence Philosophie-Lettres

Une demande afin que les capacités d'accueil de la double Licence Philosophie-LLCER (avec Paris 3) soit augmentée de 20 étudiants en L2 et de 30 étudiants en L3 est transmise.

Pierre-Yves Quiviger rappelle que cela amènerait à diminuer la capacité d'accueil du parcours Humanités. Il précise également que le principe des doubles licences est d'offrir aux étudiant.e.s un autre choix que les classes préparatoires – elles n'ont pas vocation à accueillir prioritairement d'ancien.ne.s élèves de classes préparatoires et d'entretenir ainsi l'idée que les CPGE seraient par essence supérieures à l'université. La norme pour les double-licences doit donc demeurer l'entrée en L1, afin que les bacheliers les choisissent.

. Licence Philosophie-Histoire

S'agissant de la double licence Philo-Histoire, l'UFR de Philosophie a accueilli des étudiants de L2, il faut maintenant envisager l'accueil en L3. Une discussion est donc à engager avec l'Ecole d'Histoire.

Pierre-Yves Quiviger s'interroge sur l'intérêt d'avoir ce parcours si les capacités d'accueil ne sont pas remplies.

Stéphane Marchand propose de maintenir l'accueil des étudiants au niveau de la L2. Magali Bessone pense qu'il faudra alors également accueillir plus d'étudiants en L3.

Pierre-Yves Quiviger propose de ne pas augmenter les capacités d'accueil, mais de retenir davantage d'étudiants en liste complémentaire. Pierre-Yves Quiviger précise également que l'Ecole d'Histoire peut avoir des intérêts divergents de ceux de l'UFR de philosophie (et réciproquement) quand il s'agit d'accepter ou non des étudiants de CPGE. Il y a des effets de mode, tant pour la discipline que pour l'établissement. Actuellement, il y a de nombreuses demandes de CPGE pour entrer en philosophie à Paris 1, ce qui fait qu'on peine à leur trouver des places ; mais peut-être que dans deux ans la mode sera à l'histoire à Sorbonne Université ou à la géographie à Nanterre... En revanche, la règle ne peut pas être que l'UFR qui, à un instant t, ne dispose pas de de places pour accueillir des étudiant.e.s supplémentaires doivent les accueillir quand même parce que l'autre composante concernée souhaiterait accueillir ces étudiant.e.s. Par définition, toute décision concernant les effectifs d'un double cursus suppose l'accord des deux composantes concernées.

Stéphane Marchand propose de surseoir à la décision jusqu'à la fin de l'année universitaire.

Pierre-Yves Quiviger fait remarquer qu'il ne sera pas possible d'attendre de connaître le nombre exact de dossiers si le parcours est ouvert du côté de l'Ecole d'Histoire.

Stéphane Marchand propose de tenter de convaincre l'UFR d'Histoire.

Pierre-Yves Quiviger soumet au vote du Conseil la proposition suivante : on ouvre les inscriptions uniquement en Licence 2 pour la licence philosophie/histoire à la rentrée 2025, à la hauteur des seules places disponibles.

Résultat du vote : unanimité

. Licence Philosophie-Economie

La question se pose de savoir si l'on revient à la capacité d'accueil antérieure, à savoir 35 places.

La mesure est soumise au vote du Conseil : adoption à l'unanimité.

4. Maquettes définitives de Licence et de Master

La date limite de remise est fixée par la DEVE à début décembre 2024.

5. Texte fixant des normes pour les sujets d'examens de fin de semestre en Licence

Pierre-Yves Quiviger rappelle que l'adoption de ce texte correspond à une logique de transparence et à l'objectif d'éviter un recours trop important au sujet d'un autre groupe qui peut conduire à une augmentation importante de copies à corriger pour certains enseignants.

Les élus étudiants qui témoignent de pratiques différentes, notamment quant à la longueur des sujets, se disent favorables à l'adoption de ce texte.

Il s'agit pour des matières comme Philosophie Générale ou Histoire de la Philosophie de passer à 2 sujets.

Mathieu Frerejouan souligne le nombre important de sujets qu'il faut déjà produire (sujet de secours, sujet de rattrapage).

Pour Pierre-Yves Quiviger, le fait de ne proposer qu'un seul sujet peut inciter les étudiants à choisir le sujet d'un autre groupe, ce qui va à l'encontre de ce que l'on souhaite. Il n'est pas souhaitable qu'il y ait moins de sujets que dans la configuration actuelle.

Eric Marquer ne souhaite pas la remise en cause du choix entre les sujets des différents groupes, mais il estime que la production d'un seul sujet est suffisante, en particulier en histoire de la philosophie.

Pour Ayse Yuva, un seul sujet est suffisant, il convient de davantage insister sur la nature du sujet.

Stéphane Marchand et Pierre-Yves Quiviger proposent d'adopter ce principe de normes et de le faire évoluer à l'usage. Pierre-Yves Quiviger rappelle qu'en effet ces normes peuvent être révisées chaque année par le conseil d'UFR.

Est soumis au vote le principe d'un ou deux sujets : une majorité des voix se prononce pour deux sujets.

Vote sur l'ensemble du texte : 3 voix contre, le reste des voix pour.

6. Questions diverses

Magali Bessone souhaite que le Conseil se prononce sur la date de remise des mémoires de Master. Pierre-Yves Quiviger précise qu'il faut connaître les dates exactes des examens de seconde session. Il rappelle également que très régulièrement la date prévue a fait l'objet d'un report (quand la BIS a été fermée ou la Sorbonne, pendant une période importante). La date doit tenir compte à la fois de la fin des cours et du délai nécessaire pour organiser la seconde session, en Master 1.

Magali Bessone rappelle que le TER doit rester un texte d'une longueur raisonnable – il faut le rappeler non seulement aux étudiant.e.s mais aussi aux collègues. Le temps de rédaction estimé doit tenir compte de cette longueur raisonnable.

Pierre-Yves Quiviger propose la date du 14 mai 2025 pour le dépôt des mémoires de Master 1 ; pour le Master 2, la date sera fixée au prochain conseil, en tenant compte des contraintes de l'Ecole doctorale, afin de ne pas priver les étudiant.e.s qui le souhaiteraient de la possibilité de candidater à un contrat doctoral. Mais en tout état de cause cette date sera postérieure à la date de remise des mémoires de Master 1 (NB. 21 mai et 8 septembre pour le Master 2).

La séance est levée à 18h00.

Adopté per le conseil du 26 novembre 2024